

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL144

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Fekl, M. Rousset, Mme Capdevielle, M. Boudié, Mme Pires  
Beaune, M. Travert, Mme Descamps-Crosnier, M. Da Silva, Mme Untermaier, Mme Crozon,  
M. Popelin, Mme Nieson, M. Binet, M. Destot, Mme Linkenheld, Mme Tallard, M. Bouillon,  
Mme Pane, M. Montaugé, M. Mallé, M. Bridey, M. Bréhier, M. Le Guen, Mme Gourjade,  
M. Roig, M. Touraine, M. Bricout, M. Bies, M. Alexis Bachelay, Mme Delga, M. Fauré,  
Mme Grelier, M. Plisson, Mme Massat, M. Blein, M. Bloche, M. Savary et les membres du groupe  
socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 4

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 17 :

« Elle est présidée par le président du Conseil régional. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rétablir la présidence de la conférence territoriale de l'action publique  
par le président du conseil régional.